

II DECRET N° 200 /PR/MFAEP/AE/
portant approbation du Budget programme
d'emploi des crédits du Fonds Autonome
de Stabilisation et de Soutien des Prix
des Produits à l'Exportation (1^{er} Exercice
1^{er} Janvier au 31 Décembre 1968) -

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- VU la Proclamation du 17 décembre 1967 ;
VU le Décret n°145/PR du 15 Mai 1968, portant formation du Gouvernement
Provisoire ;
VU le Décret n°441/PR/SGG. du 22 décembre 1967, déterminant les services
rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions
des membres du Gouvernement ;
VU le Décret n°160/PR/MFAEP/AE. - portant création d'un Fonds Autonome de
Stabilisation et de Soutien des Prix des Produits à l'Exportation ;
VU la délibération n°1 en date du 19 Mars 1968 du Comité de Gestion du
"Fonds Autonome de Stabilisation et de Soutien" portant proposition
d'approbation du budget programme d'emploi des crédits du Fonds Autonome
de Stabilisation et de Soutien" pour le 1^{er} Exercice couvrant la période
allant du 1^{er} Janvier au 31 décembre 1968 ;
SUR la proposition du Ministre des Finances, des Affaires Economiques et
du Plan ;
Le Conseil des Ministres entendu ;

DECRETE :

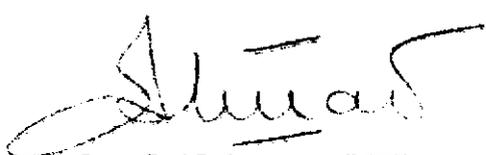
Article 1^{er} .- Le budget programme d'emploi des crédits du "Fonds Autonome de
Stabilisation et de Soutien des Prix des Produits à l'Exportation" pour l'exercice
couvrant la période du 1^{er} Janvier au 31 décembre 1968 proposé par le Comité de
Gestion du "Fonds Autonome de Stabilisation et de Soutien" est approuvé tel qu'il
figure au tableau annexé au présent décret.

Article 2.- Le Ministre des Finances, des Affaires Economiques et du Plan est
chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel de la
République du Dahomey.-

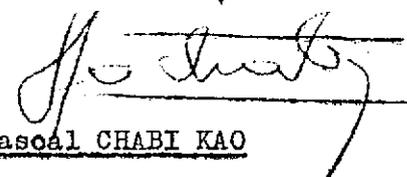
Fait à COTONOU, le 16 Juillet 1968

par le Président de la République,
Le Chef du Gouvernement Provisoire,


Chef de Bataillon
Maurice KOUANDETE


Lieutenant-Colonel Alphonse ALLEY

Le Ministre des Finances, des Affaires
Economiques et du Plan,


Pascal CHABI KAO

Ampliations:

PR 4 - SGG 4 - MFAEP 5 - DGAE 6 - DD 2 -
DP 2 - CS 6 - DGAJL 2 - IAA 1 - Gde Chanc 2 -
Trésor 2 - Chamb.Com.4 - F.A.S. 1 - JORD 1 -
DB 2 - Dtion Plan 2 - Dtion Stat 2 -

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

 MINISTERE DES FINANCES, DES
 AFFAIRES ECONOMIQUES ET DU PLAN

 DIRECTION GENERALE DES
 AFFAIRES ECONOMIQUES
 --

BUDGET PROGRAMME D'EMPLOI DU FONDS DE STABILISATION
 ET DE SOUTIEN DES PRIX DES PRODUITS A L'EXPORTATION
 S'EXECUTANT DU 1er JANVIER AU 31 DECEMBRE 1968 -

Chap.	Art.	TITRE I - RECETTES ORDINAIRE	MONTANT	Chap.	Art.	TITRE I - DEFENSES ORDINAIRES	MONTANT
I	1	Réserve générale	122.944.138	I		Cotisation	1.500.000
II	x	Produits des taxes perçues	144.400.000	II		Fonctionnement	1.150.000
III	x	Produits des prélèvements	5.000.000	III		Soutien des prix	
IV		Recettes diverses :			1	Coprah	600.000
	1	Soutien prix C.E.B.	47.838.447		2	Coton	72.838.447
	2	Action subsidiaire coton (remboursement)	59.644.865		3	Karité	P.M.
					4	Ricin	1.500.000
	3	Remboursement "opération Café"	2.400.000		5	Kapok	P.M.
		<u>TITRE II - RECETTES EXTRA- ORDINAIRES :</u>			6	Café	1.000.000
	1	Emprunt	P.M.	IV	7	Arachides	40.000.000
				V		Actions subsidiaires	62.044.865
			352.227.450			Divers et imprévus	1.456.070
						<u>TITRE II - DEPENSES EXTRAORDI- NAIRES</u>	
						Remboursement emprunt paiement agios	2.410.618
							182.500.000
						Solde générale :	167.727.450

ARRETE le présent budget de l'exercice 1968 à la somme de : TROIS CENT CINQUANTE DEUX MILLIONS DEUX CENT VINGT SEPT MILLE QUATRE CENT CINQUANTE Frs et en dépenses à la somme de : CENT QUATRE VINGT QUATRE MILLIONS CINQ CENT MILLE Frs soit un solde de CENT SOIXANTE SEPT MILLIONS SEPT CENT VINGT SEPT MILLE QUATRE CENT CINQUANTE Frs.-

COTOJOU, le
 P/le Président du Comité de Gestion,

YEHOMESSI